

Bulletin d'information du 27 juin 2024

Saison 2024-2025

Madame, Monsieur, l'Assemblée Générale ordinaire de la SMTT se tiendra à 20h30 précises le 06/09/2024 au Bar le Brauhauban. Le bureau vous remercie de l’honorer de votre présence. Pour ceux qui ne pourront exceptionnellement pas y assister merci de nous adresser le pouvoir à découper au bas de cette feuille.

Votre présence est indispensable car cette année il y a l’élection du Président et de son bureau, un appel à candidature est ouvert jusqu'au 31 juillet 2024.

La SMTT compte à ce jour 68 licenciés.

Les finances de l’exercice actuel du club au 26 juin 2024 sont dans le vert.

**LICENCES 2024-2025 :**

Afin de régulariser les licences il vous est demandé de régler la cotisation 2024-2025 pour le 31 juillet 2024 au plus tard. Le prix de la licence est de : 110 €.

 N’oubliez pas de mettre à jour le certificat médical dans le fichier EDEN et de régler la cotisation dans les délais.

. La séance de tir est interdite si le certificat médical n’est pas à jour.

Les services de la préfecture demandent aux présidents des clubs de tir de faire passer l’info qu’il faut :

Etre inscrit au fichier SIA le plus tôt possible, avant le 31 décembre 2024.

Nous rappelons à nos membres qu’ils sont invités, en cas de changement, à communiquer leurs coordonnées téléphoniques, adresse, adresse de courriel à : smtt65@orange.fr Les adresses ne seront ni communiquées, ni utilisées à des fins de prospection commerciale hors du club S.M.T.T.

Sincères salutations sportives, merci pour votre fidélité.

Respectez les consignes de sécurités et les infrastructures du stand.

Les membres du bureau. S.M.T.T.

Président Jean-Pierre MARTIN

Email : smtt65@orange.fr

**POUVOIR** (A nous retourner dûment renseigné si vous ne pouvez pas assister à l'A.G. Du 06/09/2024)

Je soussigné(e)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_donne pouvoir à M/Mme\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ de me représenter le 06 septembre 2024 à l'Assemblée Générale de la Société Mixte de Tir de Tarbes. En conséquence, assister à cette réunion, signer la feuille de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, voter et plus généralement prendre toutes décisions en mon nom concernant notre activité sportive. Rappel : Un licencié présent peut détenir jusqu'à 5 pouvoirs.

Fait à\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_2024.

(Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir »)